



## ELECTION 2023 – COLLEGE DES JOCKEYS

### Niveau National et Toutes Régions

Le Comité de la Société mère du Galop procède à l'élection de ses membres sur le plan national et dans chacune des cinq régions.

Vous possédez une autorisation de monter en courses et de ce fait, vous êtes inscrit en qualité d'électeur dans le collège des jockeys.

**Vous devez participer au vote de vos représentants au sein des instances de FRANCE GALOP.**

Un jockey sera élu sur le plan national (Comité) et cinq jockeys seront élus à raison d'un siège dans chacune des régions.

Les candidats de l'Association Générale et du Syndicat Professionnel des Jockeys vont permettre d'assurer la défense des intérêts professionnels de notre métier.

Les jockeys, se présentant au nom de notre Association, s'engagent à poursuivre la réflexion et le dialogue pour améliorer les conditions de sécurité sur les hippodromes.

La représentation des jockeys dans les comités est une nécessité impérieuse.

**Vous devez voter.**

Les candidats sont les suivants :

#### Au plan national

#### Titulaires

#### Suppléants

Thierry GILLET

Bertrand LESTRADE

#### Au plan régional

Région I :

Ouest/Anjou/Maine

Bertrand LESTRADE

Alain de CHITRAY

Région II :

Sud-Ouest

Jean-Bernard EYQUEM

Mickael FOREST

Région III :

Nord/ IDF/ Normandie

Maximilien FARCINADE

Laura GROSSO

Région IV :

Centre Est/Est

Benjamin GELHAY

Allan MONNIER

Région V :

Sud Est /Corse

Sylvain RUIS

Antonio ORANI